

Pass-vaccinal: Boukpassi donne du temps aux leaders religieux



Le [gouvernement togolais](#) réagit sur le conditionnement de l'accès aux lieux de culte par un pass-vaccinal. Il vient de proroger de la date d'entrée en vigueur de cette mesure. Les autorités entendent donner du temps aux leaders religieux pour se conformer à la mesure.

La nouvelle décision du gouvernement est contenue dans un communiqué publié jeudi.

« Suite aux mesures relatives à la présentation du pass vaccinal pour l'accès aux lieux de culte prises dans le cadre de la lutte contre la propagation de la pandémie à la Covid-19

et au regard des inquiétudes soulevées par les acteurs concernés relativement au délai imparti pour l'obtention de pass vaccinaux, le gouvernement a décidé de proroger le 10 décembre 2021, la date d'entrée en vigueur de cette mesure », a signé Payadowa BoukpeSSI.

Selon le ministre d'État, ministre en charge de la décentralisation, cette prorogation permettra aux différentes communautés religieuses et aux responsables des lieux de culte de prendre des dispositions pratiques pour se conformer à cette mesure.

Par ailleurs, il est dit que les agents du Groupe Mixte de Surveillance (GMS) seront déployés pour effectuer le contrôle, de concert avec les équipes d'accueil des différents lieux de culte, à partir de cette date à partir du 10 décembre prochain.

Le pass-vaccinal pas accepté

Notons qu'à ce jour, aucune confession religieuse du Togo n'est prête à exiger un pass-vaccinal à ses fidèles avant l'accès aux lieux de culte. La mesure décidée par le gouvernement est unanimement et catégoriquement rejetée. Même la rencontre du 26 novembre dernier n'a pu rien régler.

Mercredi 1er décembre 2021, [la Conférence des Evêques du Togo \(CET\) a tenu à situer l'opinion sur la question.](#)

«... les Responsables Religieux, de manière unanime, ont exprimé, leur désaccord au sujet de l'obligation de présenter un pass-vaccinal pour accéder aux lieux de cultes », renseignent les Evêques du Togo.

Les prélats ont ajouté que « les responsables religieux ont opposé un refus à l'envoi des noms de responsables de leurs communautés respectives, qui seraient chargés du contrôle dudit document, comme demandé par le Ministère ».